

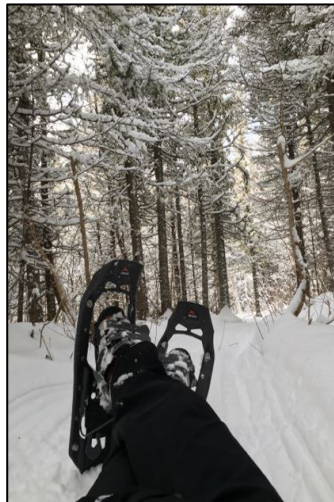


# LE CACARDEUR

Bulletin municipal  
Édition Avril 2023



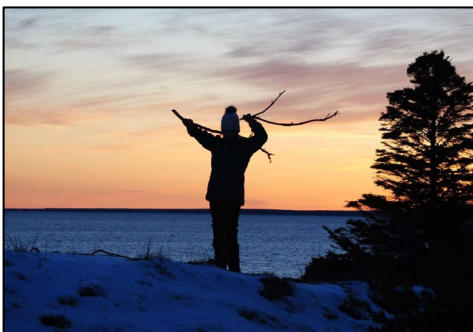
Crédit photo : Sébastien St-Jean photographe



Crédit photo : Evelyne Roy

Crédit photo : Nathalie Michaud

Crédit photo : Mélanie Devost



Crédit photo : Geneviève St-Laurent

Crédit photo : Lison Eloquin

Crédit photo : Lyse Rioux



# TABLE DES MATIÈRES



MOT DU MAIRE .....	4
BUREAUX FERMÉS – CONGÉ PASCAL.....	6
PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL .....	7
SERVICE DES LOISIRS & PFMADA .....	8
GRAINS DE SOLEIL CÔTE-NORD INC.....	10
F.A.D.O.Q. DE POINTE-AUX-OUTARDES.....	11
SERVICE D'URBANISME .....	13
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX	16
CONNAISSEZ-VOUS ? .....	17
JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ .....	17
TRAVAUX PUBLICS .....	18
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À JOUR.....	19
ENREGISTREMENT POUR VOS ANIMAUX .....	19
JEUX - DIVERTISSEMENT .....	20
FÊTE DES BÉNÉVOLES.....	22
CAPSULES : PRÉVENTION INCENDIE .....	24
MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T .....	25
MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2023.....	26
RÉPONSE : JEUX – DIVERTISSEMENT .....	27
ANNONCES.....	28
offres d'emploi.....	29
TABLE DES MARÉES – AVRIL 2023 .....	32
COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR .....	33
HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL.....	33
DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR.....	33

Notez que vous pouvez également lire votre  
Cacardeur, en couleur, sur le site Internet  
de la municipalité à l'adresse suivante :  
[www.pointe-aux-outardes.ca](http://www.pointe-aux-outardes.ca)



# LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME !

## MOT DU MAIRE



**Chère Outardéennes, Outardéens !**

Une autre saison de passée. Le dégel travaille sous nos rues et nos routes en nous rappelant que nous avons encore des travaux routiers à prioriser cette année sur l'ensemble de la municipalité. Cela dit, j'invite ceux qui sont pressés de terminer l'usure de leurs pneus d'hiver en les faisant "crisser" (hurler) de penser aux dégâts fait à la chaussée qui est utilisée par tous, en plus de la pollution par le bruit et de la règlementation qui l'interdit. Merci d'agir en tant que concitoyen respectueux et prudent.

J'aimerais souligner le choix du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes, qui a été priorisé dans les 4 projets choisis par *Ma Ville Ma Voix*, une initiative de la Ville de Baie-Comeau, accompagnée par MU Conseils et soutenue par le Fonds Aluminerie de Baie-Comeau pour encourager les collectivités durables. Nous pouvons être fiers d'avoir, sur notre territoire, l'attrait touristique N° 1 dans la région. Bravo !

Outre le bingo de Pessamit, qui est populaire présentement, il y a également l'intérêt de nos citoyens pour le projet d'extraction de tourbe par Premier Tech. Les méthodes d'extraction écoresponsable, le renouvellement de la ressource, le respect des terrains privés, les droits de passage en VTT ou en motoneige, les territoires de chasse, le bruit par la proximité des terrains ont été les principales inquiétudes démontrées par les quelques 50 citoyens(ennes) présents(es) au Centre des loisirs le mardi 14 mars dernier. Les représentants de la compagnie Premier Tech ont présenté et expliqué en détail le projet de recherche et développement de 3 ans et ont pris note des intérêts priorisés par les citoyens. Quelques modifications devraient être apportées et proposées sous peu pour s'assurer de l'acceptabilité sociale.

Merci à l'organisme Grains de soleil Côte-Nord pour son activité familiale en soirée du 27 février, organisée dans la « pénombre » J'ai pu recevoir les remerciements de la directrice, Mme Catheline Boucher, en tant que représentante de la municipalité et partenaire qui a favorisé la création de ce site merveilleux.

Je rappelle à tous les organismes qu'il est important d'inscrire vos bénévoles pour le souper/spectacle offert gratuitement par la municipalité et La Troupe Art Scène le 21 avril qui vient. Reconnaissons nos bénévoles, c'est le moteur de notre dynamisme.



Quelle belle activité nous avons vécue lors d'un brunch organisé par Manicouagan interculturelle le dimanche 19 mars dernier où étaient invités plus de 125 immigrants d'environ 25 nationalités différentes demeurant dans la région. Nous avons pu voir l'harmonie entre toutes ces nationalités, enfants, parents, grands-parents en plus de danser des danses traditionnelles sur un orchestre folklorique organisé pour l'évènement. Merci aux organisateurs d'avoir choisi PAO pour cette belle activité. *Voir photos ci-bas.*



En terminant, merci de partager la vidéo promotionnelle de notre magnifique municipalité qui démontre la qualité de vie et ses citoyens et notre environnement enviés de tous. (disponible sur le site web de la municipalité et YouTube).

**« EAU » RYTHME DE LA NATURE** <https://youtu.be/1ZoS7WpPjoY>

## **Assemblée publique**

Le conseil a siégé en séance ordinaire, ce lundi 13 mars 2023 dans la salle du Conseil.

Dans la correspondance, nous avons eu confirmation de la Sécurité publique que notre municipalité bénéficie d'une aide financière en vertu du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, la tempête hivernale survenue les 23 et 24 décembre 2022, dans les municipalités du Québec.

Un avis de motion a été donné pour le dépôt du Règlement # 368-23, modifiant le Règlement concernant la circulation et le stationnement 2001-99 (238-98) et ses amendements en vigueur, afin d'uniformiser les vitesses dans certains secteurs.

Nous avons autorisé l'achat d'un congélateur extérieur afin de l'installer dans l'entrée du Centre des loisirs à la suite d'une acceptation d'aide financière par le Fonds québécois

d'initiatives sociales.

Le conseil a autorisé des achats, auprès de NAPA Baie-Comeau, afin de pouvoir procéder à la réparation de la boîte du camion F-250 2011 Pour un total de 6 404,11 \$, plus taxes.

Une résolution d'appui afin de proclamer le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et de souligner cette journée en tant que telle a été adoptée par le conseil. Un drapeau à cette effigie sera hissé devant l'hôtel de ville lors de cette journée.

Le conseil a autorisé 4 bénévoles de la bibliothèque municipale à assister au Salon du livre de la Côte-Nord qui aura lieu le 29 avril 2023, à Sept-Îles au coût de 24 \$ pour l'accès et un budget de 650 \$ pour les frais de déplacement.

Bon printemps à toutes et à tous !



**Julien Normand,**  
**Maire de notre magnifique Municipalité de Pointe-aux-Outardes**

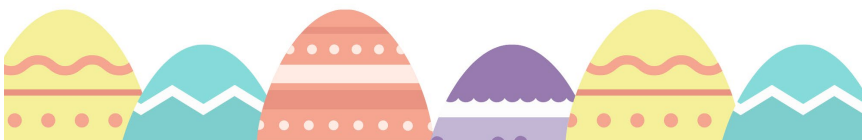
## BUREAUX FERMÉS – CONGÉ PASCAL



Joyeuses Pâques!

Veillez prendre note que nos bureaux seront fermés en raison du congé pascal, le vendredi **7 avril** et le lundi **10 avril 2023**

Bon Congé !



# PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL

Prochaine réunion du conseil :  
Mardi, le 11 avril 2023 à 19h30



## TAXES MUNICIPALES

**VOTRE 1<sup>ER</sup> VERSEMENT ÉTAIT POUR LE 20 MARS DERNIER**

Si vous faites affaire avec une institution financière, n'oubliez pas de lui faire parvenir une copie de votre compte de taxes afin qu'elle puisse effectuer le paiement de vos taxes. **C'est votre responsabilité !**



### Institution

LE NUMÉRO DE COMPTE  
SUR VOTRE CHÈQUE,  
VOTRE MATRICULE EST  
CELUI QUI COMMENCE  
PAR F-XXXX-XX.XX-0000.



Notez que la municipalité  
ne dispose pas de terminal pour le  
paiement d'Interac.

## Taxes 2023

Vous avez aussi la possibilité de payer vos taxes municipales directement à la municipalité :

- par chèque ;
- par virement ;
- en argent comptant avec reçu.

### VIREMENT INTERAC

[municipalite@pointe-aux-outardes.ca](mailto:municipalite@pointe-aux-outardes.ca)

Question: **Pour**  
Réponse : **Taxes2023**

**\* IMPORTANT : Mettre votre matricule**



# SERVICE DES LOISIRS & PFMADA

## Semaine de Relâche

Encore cette année nous avons eu droit à une super belle semaine de relâche grâce à la participation des gens et à nos bénévoles, plus de 150 participants, 11 activités et 15 bénévoles MERCI et à l'année prochaine.





Espace famille

Prochaine date le **15 avril 2023**

Prenez note que ce sera le dernier avant la saison  
estivale.



Café viennoiseries :

**Lundi, 3 avril de 9 h 00 à 11 h 30.**



Pour ceux et celles qui ont pris l'activité de *Montage de mouche*  
C'est le 15 avril prochain, de 12h à 16h en collaboration avec les TACH



**\*Surveiller notre page Facebook pour d'autres activités.**

# GRAINS DE SOLEIL CÔTE-NORD INC.

Un service gratuit pour nos familles et leurs jeunes.  
Ensemble pour la réussite éducative de ceux-ci !

**GRATUIT**

Votre enfant éprouve des **difficultés** ou des **retards d'apprentissage** ?  
Votre enfant est sur une **liste d'attente** pour des services professionnels ?  
**Vous êtes inquiets** face au développement de votre jeune ?

Nous vous offrons l'opportunité de travailler avec des **jeux spécifiques...**

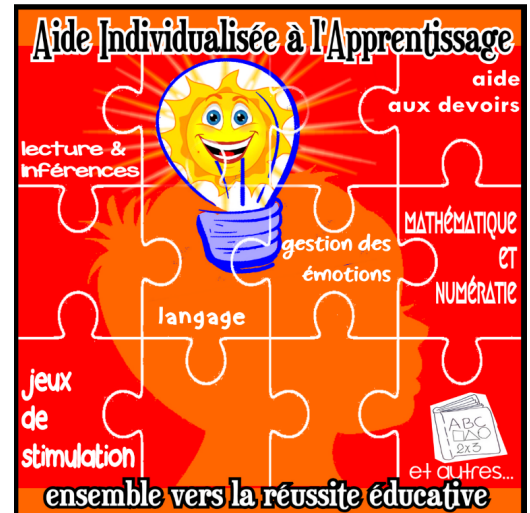
- un ou des axes de développement de votre jeune
- Gestion des émotions (colère, anxiété, etc.)
- Langage
- Lecture (décodage et inférence)
- Prérequis scolaire
- Et autres...

## Rencontres ludiques personnalisées

chez vous ou dans un autre milieu

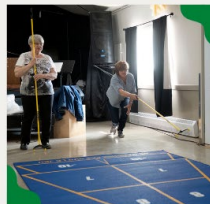
en fonction de ce qui est plus facilitant...

Éducatrice + l'enfant + **VOUS**, l'adulte significatif!



Contactez-nous pour en savoir +, **Grains de Soleil Côte-Nord inc.**

418 567-8920 #4 ou [gdscotenord@yahoo.fr](mailto:gdscotenord@yahoo.fr) ou Page FB *GrainsdeSoleil37*



## Jeux de la FADOQ

Tous les mardis de 13 h à 15 h  
au Centre des Loisirs de PAO



Crédit photo : Sébastien St-Jean photographie





# F.A.D.O.Q. DE POINTE-AUX-OUTARDES



**Dimanche, le 2 avril 2023**

**De 8h30 à 12h00**

Adulte : 8,00 \$  
Enfant 6-12 : 4,00 \$  
Enfant 0-5 : Gratuit

LES DIMANCHES  
**Déjeuner FADOQ**

CENTRE DES LOIRSIRS DE  
POINTE-AUX-OUTARDES

C'est le mois de votre anniversaire ? C'est gratuit pour les membres de la  
**FADOQ** seulement



# FADOQ de PAO

vous invite à leur Souper-Spaghetti et soirée dansante avec Sylvie Morin

Centre des Loisirs de Pointe-aux-Outardes au 493, chemin Principal  
Vendredi le 3 juin 2023 à 17 h 30

Apportez vos consommations !

BILLETS EN VENTE À COMPTER DU 27 MARS 2023

JOCELYNE BOUCHARD AU 418 293-4961

LISETTE BOUCHARD AU 418 297-3442



# SERVICE D'URBANISME

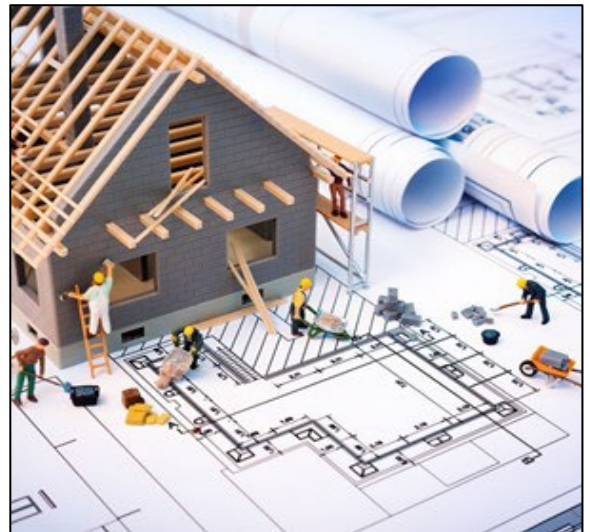
## INSPECTEUR EN BÂTIMENT

**Vous prévoyez faire des rénovations ou autres travaux, vous aurez besoin d'un permis. À cet effet, prévoir un délai puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour délivrer le permis.**

Prenez note que tous les formulaires de demande de permis sont sur le site Web de la municipalité <http://www.pointe-aux-outardes.ca/urbanisme-et-environnement> à l'onglet « Service aux citoyens » et puis « Urbanisme et environnement ». Vous pouvez également vous les procurer au bureau municipal. Il suffit de remplir le formulaire de demande et de nous le faire parvenir.

Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Nom, adresse, lieu des travaux et numéro de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation ;
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante ;
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui effectue les travaux ?
- Quand débiteront les travaux ?
- Les mardis et les jeudis sont réservés pour ceux qui désirent recevoir de l'information concernant les travaux que vous voulez faire.



S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment, M. Maxime Whissell, communiquera avec vous.



## **Vous faut-il un permis de construction ou de rénovation ?**

Avez-vous besoin d'un permis de construction ou de rénovation? Si vous prévoyez des travaux, vous devriez vous poser cette question en amont de votre projet.

Posséder une maison, c'est fort probablement le plus grand investissement financier de votre vie, mais également souvent la concrétisation d'un rêve. Or, avoir son chez-soi comporte quelques obligations en termes d'entretien. Au fil des ans, des petits comme de plus grands travaux seront à prévoir afin de conserver votre maison à votre goût et en bon état. Que vous ayez opté pour une construction récente ou encore pour une demeure plus âgée, le jour va certainement arriver où il vous faudra un permis pour rénover.

## **Qu'est qu'un permis de construction ou de rénovation ?**

Le permis de construction ou de rénovation est un document émis par la municipalité afin de vous autoriser à apporter des améliorations à votre habitation. La municipalité s'assure ainsi que les travaux respectent les normes d'urbanisme et de construction en vigueur. La municipalité doit également aviser différents organismes tels que la RBQ (Régie du Bâtiment du Québec), la CCQ (Commission de la construction du Québec) et même le Ministère du Revenu. Bref, ce bout de papier dispose d'une importance plus grande qu'il n'y paraît.

Il est par ailleurs très risqué de ne pas se conformer à cette exigence. Effectuer des travaux sans cette autorisation peut vous coûter une centaine à des milliers de dollars en amendes. De plus, bien que plusieurs déplorent voir ensuite leur évaluation foncière augmenter, ça reste tout de même un avantage si un jour vous souhaitez revendre votre maison.

## **Le prix d'un permis de construction ou de rénovation ?**

Comme vous vous en doutez, le prix varie selon le type de permis (permis de construction ou permis de rénovation). En règle générale, les coûts d'un permis de construction varient entre 10\$ et 30\$, alors qu'il n'y a aucuns frais pour les permis de rénovation.

## **Les travaux et les rénovations qui demandent un permis ?**

En règle générale, tous travaux apportant des modifications significatives à votre demeure requièrent un permis. Soyez rassuré, vous pouvez peindre les murs de votre salon sans pour autant demander ce document. Sachez que même si vous faites affaire avec un entrepreneur enregistré à la RBQ, vous devrez tout de même demander votre

permis pour construire ou rénover. Il est peu fréquent que ce soit votre entrepreneur qui fasse ces démarches, il faudra donc en tenir compte dans la planification de vos travaux.

### **Voici une liste non exhaustive des travaux qui demandent un permis :**

- Ajouter une pièce ou agrandir une maison ;
- Reconfigurer des cloisons ou encore de la tuyauterie ;
- Les travaux électriques ;
- Ajouter ou remplacer un balcon, une galerie, une terrasse ou un perron
- Ajouter, changer ou agrandir des fenêtres ou des portes donnant sur l'extérieur ;
- Réfection de la toiture, salle de bain, cuisine, recouvrement de plancher, etc. ;
- Ajouter une piscine creusée ou hors terre ;
- Ajouter une construction complémentaire telle qu'un garage, un cabanon, un abri à bois, une gloriette(gazebo), etc. ;
- Démolir un bâtiment sur votre propriété ;
- Abattre des arbres ;
- Construction, réfection ou modification de l'installation sanitaire (fosse septique) ;
- L'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau (puits) ;
- L'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau comprend son implantation, sa modification substantielle ou son remplacement ;
- Les travaux de remblai et déblai ;
- La construction d'une clôture, d'un foyer extérieur, d'une pergola, etc.;
- Les travaux faits sur la rive et en plaines inondables.

### **Comment demander son permis de construire ou de rénover ?**

En cas de doute, vérifiez si les travaux à faire sont assujettis à cette obligation. Contactez le service d'urbanisme de votre municipalité. Assurez-vous d'avoir les plans ou encore les documents nécessaires pour présenter votre projet. Prévoyez assez tôt à quel moment se feront les travaux et durant combien de temps, planifiez avec détails votre projet de construction ou de rénovation. Vous devrez ensuite remplir la demande de permis et payer les frais. Il faut prévoir un certain délai pour l'émission du permis. Ce dernier doit en tout temps être affiché et visible de l'extérieur. On l'affiche généralement sur une des fenêtres de la façade de la maison.

## Qu'arrive-t-il si je n'obtiens pas de permis ?

Les travaux accomplis sans permis pourraient ne pas répondre aux normes prévues au règlement de zonage et de construction de la municipalité ou aux règlements édictés par la Loi sur la Qualité de l'environnement du Québec dont le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ou alors le règlement transitoire sur la gestion des zones inondables, des rives et du littoral.

Quiconque entreprend des travaux sans permis ou autorisations nécessaires peut se voir remettre une amende minimale de 250\$. Il est donc rentable de vérifier avant! De plus, les travaux ne correspondant pas aux exigences devront être enlevés ou pourraient vous causer bien des maux de tête lors de la vente de votre propriété.

Bref, l'obtention d'un permis de construction ou de rénovation avant vos travaux peut vous éviter bien des ennuis.

# CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

## PRISE DE SANG ET SOINS INFIRMIERS : Pointe-aux-Outardes

Pour prendre rendez-vous, vous devez téléphoner au numéro **418-567-2274 (poste 0)** et laisser votre nom et numéro de téléphone ou encore vous présenter à la réception du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chuteaux-Outardes, du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 11 h 45.

**Horaire du service :** Bureau municipal situé au  
471, chemin Principal  
Tous les mardis de 8 h à 9 h 30






**En ce qui concerne les mesures sanitaires.**

**Prendre note que vous devrez suivre les consignes qui vous seront données lors de votre prise de rendez-vous.**



## CONNAISSEZ-VOUS ?

Cette section dans le bulletin municipal est pour vous, Outardéennes et Outardéens de Pointe-aux-Outardes, afin de souligner et de reconnaître vos réussites, vos réalisations, vos implications, votre savoir-faire, vos habiletés diverses, etc.

-  Vous ou quelqu'un de votre entourage avez participé ou participerez prochainement à un événement.
-  Vous vous êtes démarqués lors d'une activité (sportive, culturelle, scolaire ou autre)
-  Votre passe-temps sort quelque peu de l'ordinaire.

Alors, n'hésitez pas à nous en faire part en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante : [municipalite@pointe-aux-outardes.ca](mailto:municipalite@pointe-aux-outardes.ca)

Faites-nous parvenir la raison, l'événement et une photo de cet exploit.

## JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

La *Journée mondiale de la santé* est une journée internationale consacrée à la promotion de la santé, elle est célébrée le **7 avril de chaque année**. La santé est un état de complet



bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Cette définition est celle du préambule de 1946 à la Constitution de l'organisation mondiale de la santé (OMS).

Cette définition de l'OMS n'a pas été modifiée depuis 1946. Elle implique que tous les besoins fondamentaux de la personne soient satisfaits, qu'ils soient affectifs, sanitaires, nutritionnels, sociaux ou culturels et du stade de l'embryon, voire des gamètes à celui de la personne âgée.

Source : <http://www.chouette-calendrier.com/date/journee-mondiale-sante/8153.html>



# TRAVAUX PUBLICS



## LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL

Si vous avez connaissance que des lumières de rue sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité.

## BAC BLEU ENDOMMAGÉ

Le bac bleu servant à la collecte sélective demeure la propriété exclusive de la Régie de gestion des matières résiduelles, **dès que vous remarquez un bris, veuillez immédiatement aviser Mme Noëlla Huard au 418-589-4557.**

**N'essayez pas de le réparer vous-même.**

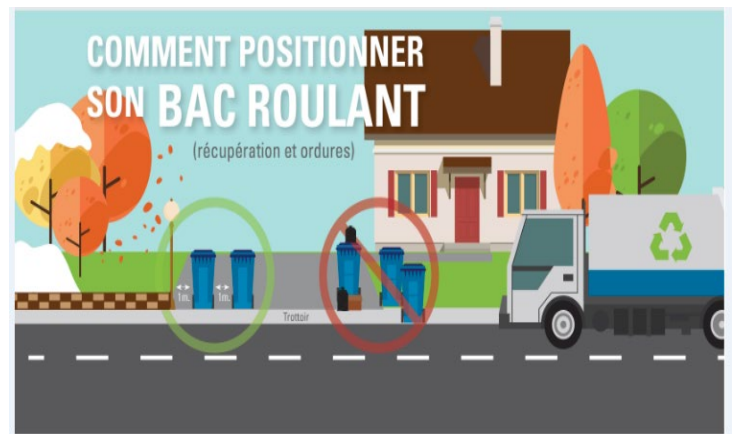


## SURPRESSEUR – LUMIÈRES ALLUMÉES

Également, si vous avez connaissance que les lumières du surpresseur, situé entre le 111 et le 113, chemin Principal, sont allumées, veuillez s.v.p. en aviser la municipalité.

## BACS D'ORDURE ET DE RECYCLAGE

Nuisance aux opérations de déneigement  
Situation problématique concernant la collecte des ordures et du recyclage. Les bacs roulants doivent être placés à la limite de votre propriété, de manière à ne pas empiéter sur la voie publique, incluant l'accotement, et ce, la veille du jour prévu de la collecte.



*Merci de votre collaboration !*

# NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À JOUR

Vous avez changé votre numéro de résidence ou de cellulaire ? Vous êtes un nouveau résident dans notre magnifique municipalité ?

Veillez communiquer avec nous afin de mettre à jour votre dossier et mentionnez toutes les propriétés ou les matricules pour lesquels le(s) changement(s) s'applique(nt).

- Par téléphone au 418 567-2203, poste 0 ;
- Par courriel à [municipalite@pointe-aux-outardes.ca](mailto:municipalite@pointe-aux-outardes.ca) ;
- Par télécopieur au 418 567-4409.



*Merci de votre collaboration et votre compréhension !*

**\*Saviez-vous que lorsque vous recevez un message téléphonique automatisé de la municipalité, vous pouvez le réécouter ?** Pour ce faire, il vous suffit de composer le numéro de téléphone indiqué sur votre afficheur. Prendre note que ce numéro est actif seulement pour quelques jours.

## ENREGISTREMENT POUR VOS ANIMAUX

**La licence est le moyen le plus efficace et le plus sûr pour bien identifier votre chien ou votre chat. La licence pour chien est obligatoire pour TOUS les chiens de la province de Québec.**



Voici quelques faits :

- La licence permet de retrouver le propriétaire de l'animal rapidement 24 heures sur 24 ;
- La licence peut éviter un séjour non nécessaire au refuge Le Chapitou (stress pour votre animal et frais pour le propriétaire). En effet, nous contactons le citoyen afin qu'il puisse aller chercher son animal directement chez la personne qui l'a trouvé (souvent son propre voisin) ;
- La licence vous permet de respecter la réglementation municipale et la Loi provinciale. Elle stipule notamment que TOUS les propriétaires ou gardiens d'un chien doivent se procurer la licence. Le fait de ne pas avoir la licence pour votre chien peut entraîner une amende de 250\$ + les frais alors que la licence ne coûte que **10,00 \$** à notre magnifique municipalité.

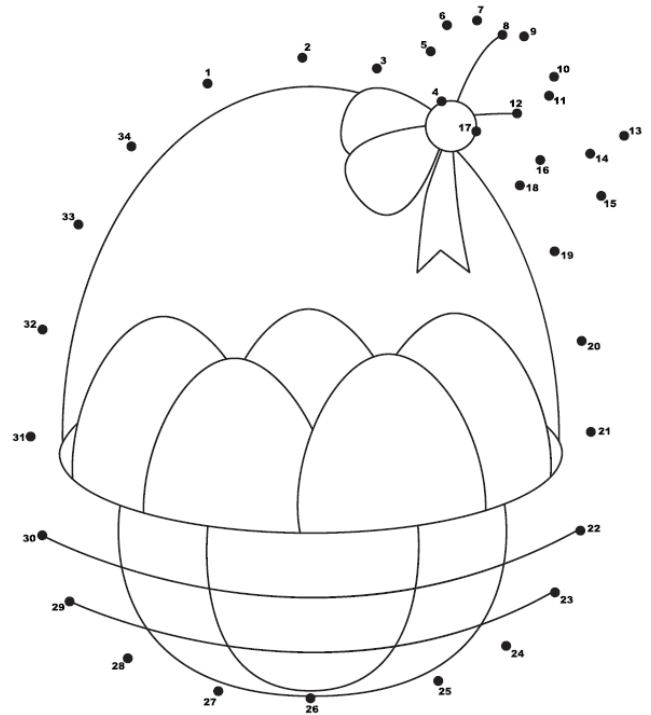
Vous pouvez venir au bureau de la municipalité pour enregistrer votre chien/chat lors de nos heures d'ouverture.

# JEUX - DIVERTISSEMENT

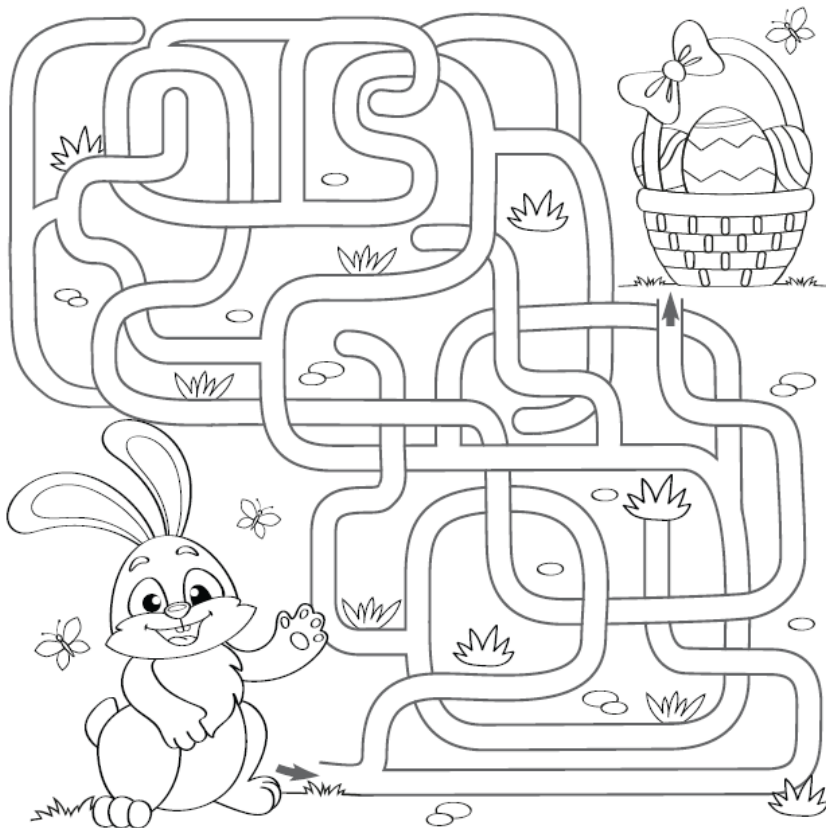
## SUDOKU

9								
			5	9		7		3
	7			1	2		4	
	9	2	6					1
			2	8				
					4		3	
	5	7						
4			5	1			8	
								4

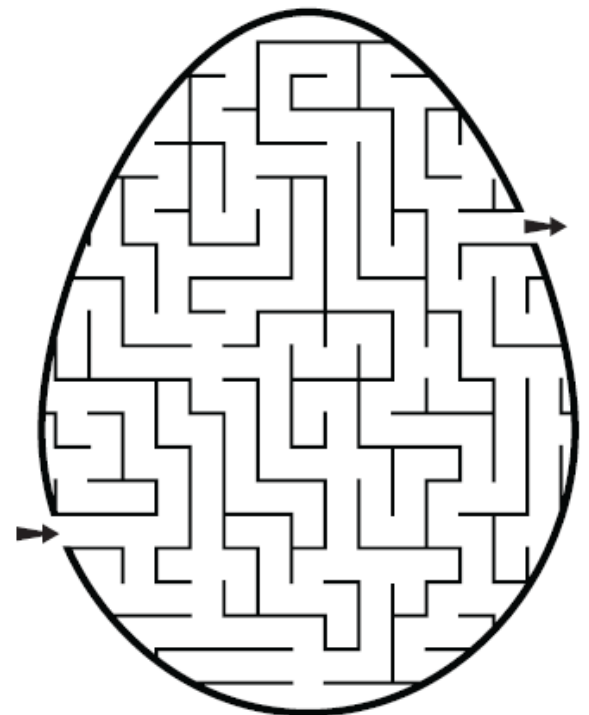
## TRACE LES POINTS



## LABYRINTHE



## LABYRINTHE





## CHERCHE ET TROUVE, LES 7 DIFFÉRENCES DANS LE DESSIN



## MOTS CACHÉS – 15 LETTRES

S	E	D	I	T	O	I	L	A	H	A	M	N
D	U	S	E	L	C	N	O	T	E	P	A	S
S	O	N	E	L	L	E	T	A	P	S	C	E
E	S	N	E	M	U	S	L	R	S	B	T	N
L	E	S	A	V	A	E	S	E	Y	M	R	I
L	U	E	U	X	E	R	T	I	U	H	E	R
E	Q	N	A	S	N	I	S	E	E	L	E	O
T	I	I	E	E	R	A	S	N	U	U	D	T
I	N	L	T	L	O	L	H	T	Q	N	R	T
R	R	L	U	U	G	A	I	O	O	E	A	I
R	E	E	O	O	I	C	C	A	R	L	C	L
U	B	T	C	M	B	S	L	E	T	O	U	C
T	S	E	S	S	I	V	O	L	C	S	B	B

TURRITELLES  
 HALIOTIDES  
 LITTORINES  
 BERNIQUES  
 BIGORNEAU  
 CLOVISSÉS  
 PETONCLES  
 SCALAIRES  
 TELLINES  
 BUCARDE  
 COUTEAU  
 PATELLE  
 BULOTS

HUITRE  
 MACTRE  
 MOULES  
 TROQUE  
 COQUE  
 DONAX  
 NASSE  
 SOLEN  
 VENUS  
 MYES



## FÊTONS NOS BÉNÉVOLES !

### SOUPER-SPECTACLE

Vendredi, le 21 avril 2023 à 17 h  
Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes

### Prix

25,00 \$ / personne

*\*Apportez vos consommations.*

### Billet en vente

Réception de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes  
471, chemin principal

*\*Veuillez téléphoner avant, 418 567-2203 poste 1*





# TROUPE ART SCÈNE

## SPECTACLE

Samedi, le 22 avril 2023 à 19 h 30  
Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes

**Ouverture des portes à 18 h 45**

6\$ / 12 ans et -  
12\$ / 13 ans et +

*\*Apportez vos consommations.*

## Billet en vente

Mme Valérie Gagné 418 293-3425

M. Julien Normand 418 293-7566

Virement Interac au : [latroupeartscene@hotmail.com](mailto:latroupeartscene@hotmail.com)



# CAPSULES : PRÉVENTION INCENDIE

## FAITES LE PLAN D'ÉVACUATION DE VOTRE DOMICILE

Le plan d'évacuation est un dessin de chaque étage de votre domicile destiné à faciliter l'évacuation des occupants en cas d'incendie ou d'urgence. En sachant par où et comment évacuer, vous mettez ainsi toutes les chances de votre côté.



### Ce que contient le plan d'évacuation

- Les sorties de secours ;
- Les trajets pour se rendre aux sorties de secours ;
- Le point de rassemblement situé à l'extérieur ;
- L'emplacement des avertisseurs de fumée, de monoxyde de carbone (CO) et des extincteurs portatifs.

### Sur votre plan, indiquez :

- Les fenêtres et les portes qui peuvent servir de sortie de secours ;
- Deux trajets pour sortir de chaque pièce, si possible. Pensez aussi que la sortie habituelle de votre domicile peut être inaccessible en cas de feu, prévoyez donc une ou des sorties de rechange comme les fenêtres ou la porte-patio ;
- Le point de rassemblement à l'extérieur. Choisissez un endroit accessible en toute saison qui évite d'avoir à traverser la rue et où vous serez visible par les pompiers à leur arrivée ;
- L'emplacement des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone (CO) ainsi que des extincteurs portatifs.

### Pensez aussi à :



- Planifier l'évacuation des bébés et des enfants. Les enfants de 12 ans et moins ont du mal à s'éveiller au son de l'avertisseur de fumée. L'intervention des parents pour les réveiller et les guider vers la sortie est souvent nécessaire ;
- Planifier l'évacuation des personnes âgées ou handicapées. Évaluez l'aide dont elles ont besoin pour se réveiller, se déplacer, etc. ;



- Comment joindre le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile ;
- Placer le plan d'évacuation à la vue de tous ;
- Vous exercer à évacuer au moins une fois par année.

### **SAVIEZ-VOUS QUE...**

Vous avez moins de trois (3) minutes pour sortir d'une résidence en flammes. En effet, la fumée peut envahir aussi rapidement votre demeure. Cela comprend le temps que l'avertisseur de fumée détecte la fumée, sonne et vous réveille. Il ne vous reste plus beaucoup de temps pour évacuer.

### **POUR PLUS D'INFORMATION VISITEZ :**

*Source :*

<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/plan-evacuation-domicile.html>

*Plan d'évacuation :*

<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/materiel-education/adultes.html#c2659>

*Dépliant :*

[http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite\\_incendie/prevention\\_securite/materiel\\_education/adultes/depliant\\_evacuation.pdf](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite_incendie/prevention_securite/materiel_education/adultes/depliant_evacuation.pdf)

## **MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T**



La Maison des jeunes le S.Q.U.A.T (Savoir être Quelqu'un d'Unique Aux yeux de Tous) est un organisme à but non lucratif qui a comme objectif de créer un milieu de vie sain et équilibré lors de rencontres amicales pour les adolescents de 11 à 17 ans.

### **COORDONNÉES**

480, chemin Principal à Pointe-aux-Outardes

Courriel : [mdjlesquat@hotmail.com](mailto:mdjlesquat@hotmail.com)

Téléphone : 418 567-1202

Facebook (*Groupe*) : **Mdj le S.Q.U.A.T**



# MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2023



- Ordures : lundis
- Recyclage : vendredis
- Installations fermées

Avril				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

Mai				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		



Nouvelle version



Télécharge l'application



## 5 consignes de collecte

Pour faciliter les opérations de manutention et éviter les bris de bac



- 1 Bac disposé la veille au soir de la collecte ou exceptionnellement le matin même de la collecte, avant 7 h, les jours de tempête
- 2 Couvercle fermé, aucun objet sur le bac et aucune matière à côté du bac
- 3 Roues orientées vers la résidence et matières conformes dans chaque bac approprié
- 4 Chaussée libre d'accès pour les opérations de nettoyage et de déneigement de votre municipalité
- 5 Bac toujours à 1 m de tout objet (muret, poteau, garage, abri, voiture, autre bac, etc.) en retrait du trottoir et de la chaussée

### Le saviez-vous?



- Votre bac bleu appartient à la Régie.
- Votre bac est attribué à votre résidence et doit demeurer sur place en cas de déménagement. Si votre nouvelle résidence ne possède pas de bac bleu, communiquez avec nous pour en obtenir un!
- Vous avez droit à un seul bac vert selon la réglementation de votre municipalité. Il est de la responsabilité de chaque citoyen de s'informer et respecter la réglementation en vigueur.
- Vous pouvez laisser votre bac en bordure du chemin et communiquer avec la Régie s'il a été oublié lors de la collecte.

## Bac brun : informez-vous!



### POUR LE COMPOST

Tout ce qui se mange  
Tout ce qui se jardine



Visitez notre site Internet [www.regiemanicouagan.qc.ca](http://www.regiemanicouagan.qc.ca) pour en apprendre plus sur le projet de plateforme de compostage et la collecte à venir.

Mieux trier à la source, on y gagne tous!



Réduction de nos déchets



Augmentation de la subvention gouvernementale



Augmentation de la qualité de service



Diminution des coûts de gestion des matières résiduelles

# RÉPONSE : JEUX – DIVERTISSEMENT

RÉPONSE MOTS CACHÉS

LAMELLIBRANCHES

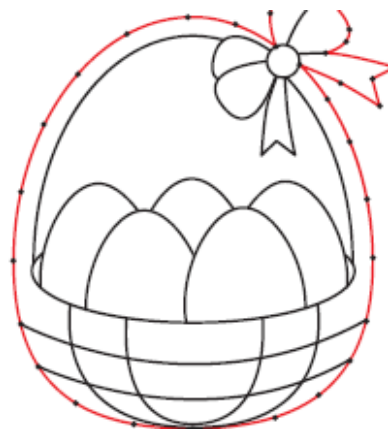
RÉPONSE SUDOKU

9	3	1	4	6	7	5	2	8
6	2	4	5	9	8	7	1	3
5	7	8	3	1	2	9	4	6
4	9	2	6	3	5	8	7	1
3	1	7	2	8	9	4	6	5
8	5	6	1	7	4	2	3	9
1	8	5	7	4	6	3	9	2
2	4	3	9	5	1	6	8	7
7	6	9	8	2	3	1	5	4

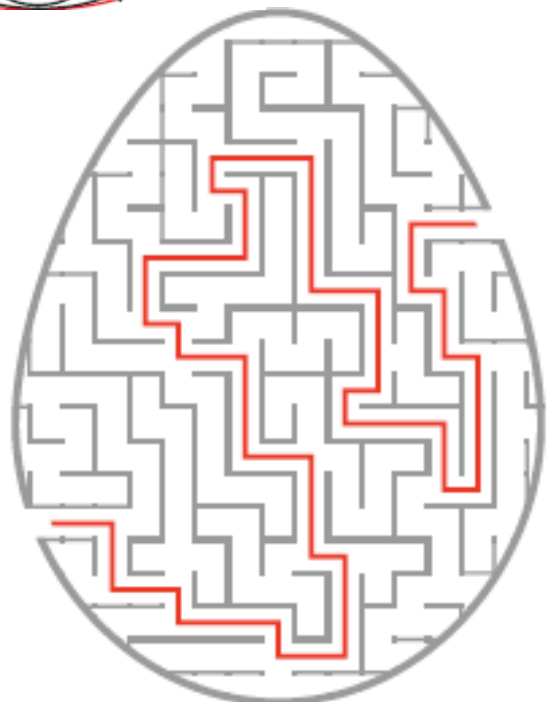
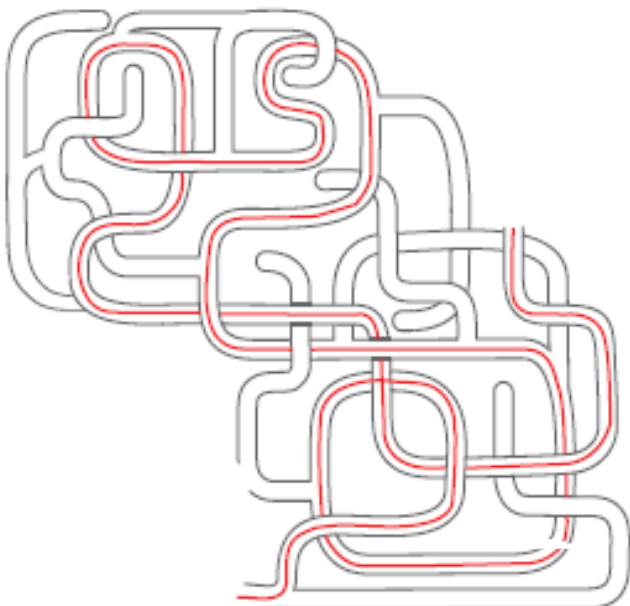
RÉPONSE CHERCHE ET TROUVE



RÉPONSE TRACE LES POINTS



RÉPONSE LABYRINTHE



# ANNONCES



25 ans

## CAFÉS-RENCONTRES D'AVRIL

Pour les personnes qui seraient désireuses d'être accompagnées et guidées pour bien vivre le deuil d'un être cher.

L'Arc-en-ciel est là pour vous accompagner dans cette épreuve.



### QUAND


Lundi le 3 et 17 avril  
dès 19 h 00

### LIEU

835, Boul. Jolliet

Vous devez nous aviser de votre intention d'être présent auprès de Yolande 418 589-8055

Nous vous invitons à visiter notre page Facebook :

 L'Arc-en-ciel entraide face au deuil



## LOCATION DE SALLES



SALLE COMMUNAUTAIRE

RÉSERVATION :  
418 567-2203 POSTE 1



CENTRE DES LOISIRS



# OFFRES D'EMPLOI



## OFFRES D'EMPLOI : Ouvrier (ère) agricole

### Description de poste

Le Consortium de recherche sur la pomme de terre du Québec (CRPTQ) situé à Pointe-aux-Outardes cherche à combler trois (3) postes d'ouvriers (ères) agricoles.

Les titulaires du poste travailleront en étroite collaboration avec l'équipe de recherche lors des activités de terrain (avril à novembre).

**Lieu de travail:** Pointe-aux-Outardes

**Horaire:** Saisonnier, 37,5 hres /semaine

**Salaire :** 20 \$/h

**BONUS :** Certificat-cadeau versé au courant de la saison

**Avantages sociaux :** Selon la politique

**Entrée en fonction:** avril 2023 ou selon disponibilité

### Quelques détails du poste

- La personne participe aux essais et au développement de nouvelles expériences ;
- La personne respecte les normes de santé et de sécurité au travail ;
- La personne doit aimer le travail à l'extérieur.

### Pour soumettre sa candidature

Les candidats doivent faire parvenir leur CV par courriel à [pierre-armand.cophy@crptq.ca](mailto:pierre-armand.cophy@crptq.ca) ou, venir en discuter en personne au CRPTQ, 358 Chemin Principal, Pointe-aux-Outardes, Québec, G0H 1M0. Pour toute information contactez Isabelle Marquis au 418 955-0306.

### A propos du CRPTQ

Le CRPTQ développe des variétés de pommes de terre adaptées aux changements climatiques, à la résistance aux maladies et aux marchés. Il gère également un programme de recherche collaborative afin de répondre aux défis de la production de pomme de terre.

## OFFRE D'EMPLOI COORDONNATEUR(TRICE) CAMP DE JOUR POINTE-AUX-OUTARDES 2023

### Principales tâches et responsabilités

- Planifier/gérer l'horaire général et le quotidien du camp de jour en collaboration avec la superviseure aux loisirs;
- Planifier et organiser la programmation estivale;
- Encadrer, superviser et soutenir l'équipe d'animation;
- Assurer le suivi auprès des parents;
- Veiller à la sécurité et au bien-être des enfants et des animateurs;
- Encadrer, superviser et former le personnel sous sa responsabilité;
- S'assurer de maintenir le niveau de qualité de l'animation offerte;
- Intervenir de manière adéquate en cas de gestion de crise ou d'urgence;
- Veiller au respect des règlements et des procédures en vigueur;
- Collaborer avec l'ensemble du personnel à l'atteinte des objectifs de la municipalité;
- S'assurer de produire et de garder en ordre la documentation propre à ses tâches et des interventions;
- Toutes autres tâches connexes liées au poste.

### Exigences

#### Votre profil

- Être âgé entre 18 et 30 ans;
- Certification en RCR/Premier soins (souhaité et un atout);
- 1 an d'expérience en animation (souhaité)
- Faire preuve de créativité, d'initiative, de débrouillardise, d'un bon esprit d'équipe et de polyvalence;
- Être disponible pour la période estivale du 1<sup>er</sup> juin au 12 août 2023 ainsi que quelques journées de formations;
- Étudiant dans un domaine connexe (atout).

#### Vos conditions de travail

- **Horaire :** Temps plein (sujet à changer selon les besoins de la Municipalité)
- **Durée :** environ 9 semaines (juin à la mi-août 2023) + formations avant de débiter
- **Semaine de travail :** 35 heures (Horaire qui varie et en alternance)
- **Salaire horaire :** 16,50 \$

*\*L'embauche est conditionnelle à la présence aux formations*

Les personnes intéressées et qui possèdent les qualifications ci-haut énumérées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation par courriel au [loisirs@pointe-aux-outardes.ca](mailto:loisirs@pointe-aux-outardes.ca) avec la mention :

**COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE – CAMP DE JOUR.**

## OFFRE D'EMPLOI ANIMATEUR(TRICE) CAMP DE JOUR POINTE-AUX-OUTARDES 2023

### Principales tâches et responsabilités

Sous la responsabilité de la superviseure des loisirs et de la culture et du coordonnateur du camp de jour, l'animateur(trice) remplira les responsabilités suivantes :

- Planifier et animer des activités pour des jeunes âgés de 5 à 12 ans inscrits au camp de jour de la Municipalité ;
- Voir à la sécurité des enfants inscrits au camp de jour ;
- Veiller à ce que les enfants adoptent des comportements harmonieux et respectueux. Rapporter toute situation problématique à ses supérieurs immédiats ;
- Respecter le code de vie du personnel de camp de jour ainsi que les politiques, les procédures et les règles établies pour le personnel de la Municipalité ;
- Participer aux rencontres d'équipe du camp de jour ;
- Effectuer toutes autres tâches connexes à la fonction.

### Exigences

#### Votre profil

- Détenir son secondaire 4 ou avoir 16 ans lors du début du camp de jour ;
- Posséder une certification valide en premier soins (un atout) ;
- Détenir de l'expérience en animation auprès de la clientèle âgée de 5 à 12 ans (un atout) ;
- Être dynamique et posséder un sens développé du service à la clientèle ;
- Faire preuve de créativité, de débrouillardise et de polyvalence ;
- Être organisé et autonome ;
- Aimer travailler en équipe.

#### Vos conditions de travail

- Horaire : temps plein (sujet à changer selon les besoins de la Municipalité)
- Durée : environ 8 semaines (juin à la mi-août 2023) + formations avant de débiter
- Semaine de travail : 35 heures (Horaire qui varie et en alternance)
- Salaire horaire : 15,50 \$

*\*L'embauche est conditionnelle à la présence aux formations*

Les personnes intéressées et qui possèdent les qualifications ci-haut énumérées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation par courriel au [loisirs@pointe-aux-outardes.ca](mailto:loisirs@pointe-aux-outardes.ca) avec la mention :

**ANIMATRICE OU ANIMATEUR – CAMP DE JOUR.**

# TABLE DES MARÉES – AVRIL 2023

JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE
<b>1</b>	0503	1.6	<b>9</b>	0350	4.2	<b>17</b>	0553	0.9	<b>24</b>	0430	4.1
	1130	3.2		1014	0.5		1207	3.9		1105	0.8
SA	1812	1.3	SU	1617	3.5	MO	1832	0.6	MO	1704	3.1
SA			DI	2205	0.7	LU			LU	2241	1.1
<b>2</b>	0011	2.8	<b>10</b>	0428	4.2	<b>18</b>	0038	3.7	<b>25</b>	0512	3.8
	0558	1.4		1056	0.6		0646	0.6		1153	1.0
SU	1217	3.4	MO	1658	3.3	TU	1256	4.0	TU	1750	2.8
DI	1845	1.1	LU	2242	0.9	MA	1911	0.5	MA	2319	1.4
<b>3</b>	0046	3.1	<b>11</b>	0510	4.1	<b>19</b>	0118	4.1	<b>26</b>	0558	3.5
	0640	1.2		1144	0.8		0733	0.4		1252	1.3
MO	1255	3.6	TU	1746	3.0	WE	1340	4.0	WE	1843	2.6
LU	1913	1.0	MA	2325	1.1	ME	1947	0.5	ME		
<b>4</b>	0116	3.4	<b>12</b>	0601	3.9	<b>20</b>	0157	4.3	<b>27</b>	0006	1.6
	0717	1.0		1247	1.1		0818	0.2		0654	3.3
TU	1328	3.7	WE	1845	2.8	TH	1422	4.0	TH	1406	1.5
MA	1939	0.8	ME			JE	2023	0.5	JE	1953	2.5
<b>5</b>	0144	3.6	<b>13</b>	0021	1.3	<b>21</b>	0235	4.4	<b>28</b>	0117	1.8
	0751	0.7		0704	3.7		0859	0.2		0804	3.1
WE	1359	3.8	TH	1412	1.2	FR	1502	3.8	FR	1524	1.5
ME	2005	0.7	JE	2003	2.6	VE	2057	0.6	VE	2117	2.5
<b>6</b>	0214	3.9	<b>14</b>	0142	1.5	<b>22</b>	0312	4.4	<b>29</b>	0255	1.8
	0825	0.6		0825	3.5		0941	0.3		0926	3.1
TH	1432	3.8	FR	1544	1.2	SA	1543	3.6	SA	1626	1.5
JE	2032	0.6	VE	2137	2.7	SA	2131	0.7	SA	2230	2.7
<b>7</b>	0244	4.1	<b>15</b>	0323	1.5	<b>23</b>	0351	4.3	<b>30</b>	0420	1.7
	0859	0.5		0954	3.6		1022	0.5		1038	3.1
FR	1505	3.8	SA	1656	1.0	SU	1623	3.4	SU	1712	1.4
VE	2101	0.6	SA	2256	3.0	DI	2205	0.9	DI	2321	3.0
<b>8</b>	0316	4.2	<b>16</b>	0448	1.2						
	0936	0.4		1109	3.7						
SA	1540	3.7	SU	1749	0.8						
SA	2132	0.6	DI	2352	3.3						



## COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR



### MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

471, chemin Principal  
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

Téléphone : 418 567-2203

Télécopieur : 418 567-4409

Courriel : [municipalite@pointe-aux-outardes.ca](mailto:municipalite@pointe-aux-outardes.ca)

[www.pointe-aux-outardes.ca](http://www.pointe-aux-outardes.ca)

Centre des loisirs :	418-567-2177 poste 1
Pompiers, ambulance, police :	911
Bibliothèque municipale (mercredi soir) :	418-567-2281 poste 5109
Régies de gestion des matières résiduelles :	418-589-4557
Site d'enfouissement :	418-567-3118/418-589-4557
Maison des jeunes :	418-567-1202
CLSC :	418-567-2274
Fourrière municipale (Refuge Le Chapitou) :	418-589-1597

## HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

<b>Lundi</b>	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
<b>Mardi</b>	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
<b>Mercredi</b>	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
<b>Jeudi</b>	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
<b>Vendredi</b>	8h00 à 12h00	Fermé

## DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR

La date de tombée pour faire parvenir les informations que vous voulez voir paraître dans la prochaine édition du Cacardeur

**est le 20 de chaque mois.**

